

CERTIFICAT DE FORMATION

Degré de qualification obtenue : Niveau Approfondissement

Décerné par M. GIL Romain, formateur et gérant des Sentiers d'Artémis, à : _____

En lieu : _____ et date : _____

Les Sentiers d'Artémis reconnaît les compétences développées par le candidat dans des techniques relatives à l'autonomie dans la nature, suite à une formation de SSH mêlant des temps théoriques et des ateliers pratiques, sous forme de journées et de séjours avec des nuits en bivouac en terrain de montagne.

Le candidat maîtrise les techniques d'initiation et à découvrir la pratique de l'art des bois. Cela lui confère une autonomie relative dans la préparation d'un séjour en nature, en terrain de montagne et selon des conditions estivales et de mi-saison. Le candidat sait s'orienter et progresser en dehors des sentiers balisés à l'aide d'outils d'orientation, il sait initier des feux adaptés à l'aide de ressources naturelles, s'abriter sur différents terrains avec différents outils et peut ainsi réaliser des actes de premiers secours à l'aide d'objets détournés de leur usage premier. Il est en mesure d'identifier les réglementations en vigueur et d'adapter sa pratique pour préserver la faune et la flore.

L'obtention de cette certification requiert la participation à un minimum de 9 journées et/ou 4 nuits.

Organisme délivrant

Candidat

Mandataire

Autre

